



# Plan Communal de Sauvegarde

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs **naturels**, **technologiques** ou **sanitaires**. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des **vulnérabilités** et des **risques** (présents et à venir, par exemple liés au **changement climatique**) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les **risques majeurs** établi par le **préfet** du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.